Appendix V : Colocation Price List

1. **Coûts initiaux:** 
   * 1. Frais de devis

|  |  |
| --- | --- |
| Frais de devis | EUR |
| Chaque rack | 224,87 |

* + 1. Câble d’alimentation séparé

Pour 230V : VOO exécutera les travaux si une alimentation supplémentaire est requise en plus de celle standard. Par conséquent, des frais fixes seront facturés à hauteur de 310,01 €

* + 1. Câblage

Il est nécessaire d’introduire la fibre du domaine public vers la salle où est hébergé le rack du Bénéficiaire. Les coûts seront calculés sur base d’un métré suite à un site survey réalisé en commun avec le Bénéficiaire (Le placement dans le bâtiment sera réalisé par VOO et les coûts seront reportés vers le Bénéficiaire)

Il est nécessaire de connecter l’équipement colocalisé du Bénéficaire vers la salle où est hébergé le point d’interconnexion. Les coûts seront calculés sur base d’un métré suite à un site survey réalisé en commun avec le Bénéficiaire (Le placement dans le bâtiment sera réalisé par VOO et les coûts reportés vers le Bénéficiaire)

* + 1. Prix du Rack (valable uniquement pour cette offre)

Un rack peut être imposé par VOO dans le cas où la pièce est déjà fournie en rack, dans ce cas, son coût sera facturé au bénéficiaire.

* + 1. Nouvelle commande ou extension en mètres carrés

Lors de la commande d'une nouvelle colocation ou extension en mètres carrés, les frais suivants seront dus :

* Puissance

|  |  |
| --- | --- |
| Upfront | EUR |
| 230 V (AC) par ampère | 249,34 |

* HVAC

|  |  |
| --- | --- |
| Upfront | EUR |
| 230 V (AC) par ampère | 662,61 |

* Frais administratifs par commande

Frais administratifs : 3.083,67 €

Compensation pour les coûts de développement des produits et processus, pour la gestion du projet et pour les frais administratifs relatifs à la réalisation des aspects relevant de la colocation.

* + 1. Mise à niveau de puissance

Lors de la commande d’une mise à niveau de puissance seulement, les frais suivants seront dus :

* Puissance

Lors de l’upgrade vers une capacité supérieure, le coût sera basé sur la différence entre la valeur de fusible et la nouvelle valeur de fusible comme demandé par le Bénéficiaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Upfront | EUR |
| 230 V (AC) par ampere | 249,34 |

* HVAC

Lors de l’upgrade vers une capacité supérieure, le coût pour le HVAC sera également basé sur la différence entre la valeur de fusible et la nouvelle valeur de fusible demandée par le Bénéficiaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Upfront | EUR |
| 230 V (AC) per ampere | 662,61 |

* Frais administratifs pour la mise à niveau

Frais administratifs pour la mise à niveau de la puissance : 1.116,89 €

Compensation pour les coûts de développement des produits et processus, pour la gestion du projet et pour les frais administratifs relatifs à la réalisation des aspects relevant de la colocation.

1. **Coûts récurrents**
   1. Espace au sol

|  |  |
| --- | --- |
| Espace au sol récurrent | EUR |
| Par mètre carré / an | 204.98 |

(minimum 2m²)

* 1. Coûts de notification de changements de batterie

Chaque fois qu’un Bénéficiaire installe des batteries dans un immeuble, VOO pourrait avoir à introduire une demande d’extension de la licence environnementale existante.

Les frais administratifs pour une telle demande seront, une fois que VOO aura montré au Bénéficiaire une preuve écrite de la demande et la réponse des autorités compétentes (y compris la facture) de 737,41 €.

Si une nouvelle licence environnementale doit être demandée, les coûts seront calculés au cas par cas.

* 1. Consommation d’énergie

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Consommation | EUR/Amp | EUR / Kwh |
| 230V | 340,80 | 0,1664 |

Le prix de l’énergie peut être revu en cas de variation importante du prix du marché

* 1. HVAC

Le HVAC (s’il y en a un) ajoute 30 % de consommation au point 2.3.

* 1. Frais administratifs

Pour l’administration des factures des coûts récurrents, des frais d’administration seront imputés une fois par an :

230V : 15 Eur/Site/Bénéficiaire/an

Délai pour la mise à disposition de la collocation: au cas par cas.

Un «site survey» peut être réalisé dès que l’OLO le souhaite (même avant la signature du devis).

Pour le Bénéficiaire,

(signature)